lors il prouva à ses amis qu'il s'était à la hauteur, en les régalant et en faisant luire à leurs yeux des pièces d'or de 20 francs. Il finit par être pris en flagrant délit. Six mois de prison.

— On se rappelle la scène déplorable qui s'est passée à Sainghen-en-Weppes le mois dernier. Il s'agissait d'opérer la vente judiciaire du mobilier d'un contribuable en retard. Le juge-de-paix, l'huissier et deux gendarmes requis étaient sur les lieux. On avait sorti à peu près tout le mobilier de la maison. On amenait le cheval et la voiture. La vente allait commencer quand la foule vint s'y opposer. De plus, on vola le cheval et la voiture. Trois de ceux qui s'étaient le plus distingués dans cette échauffourée, ont été arrêtés.

Ce sont les nommés P. Planque, Maximilien Hue et Hippolyte Dutoit, tous es trois fort bien posés et fort considérés dans la commune. Ce n'était assurément pas là leur place; car en somme, il fallait exécuter la loi et, en pareil cas, on doit prêter main-forte aux agents de l'autorité.

Cet oubli leur coûte cher. Planque est condamné à trois mois de prison, Hue à quarante jours et Duthoit à quinze jours.

INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES
du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING
le Jeudi 23 Mai 1878

DISCOURS DE M. TAFFIN BINAULD.
Nouveau Président.

MESSIEURS,

La loi qui régit laformation des tribunaux de commerce, a limité à quatre années le temps pendant lequel, les juges consulaires peuvent consécutivement exercer leur mandat. C'est en raison de cette disposition rigoureuse de la loi, que notre honorable président et deux de nos plus anciens juges, n'ont pu être maintenus par les électeurs dans des fonctions qu'ils remplissaient si bien.

S'il pouvait être permis à ceux qui ont pour mission d'appliquer les lois, de ne point toujours les trouver parfaites, nous serions bien tentés de manifester, ici quelques regrets à l'égard de celle qui nous prive aujourd'hui, d'un concours d'autant plus précieux que notre Tribunal est d'une formation plus récente.

Mais si dure que la loi nous paraisse à ce point de vue, la mort avait été plus impitoyable encore ; car, dès les premiers jours de ce Tribunal. elle lui enlevait celui qui fut son premier président et dont le souvenir restera lié à sa fondation. La présence de M. Henri Leurent y fut bien courte, mais si rapide qu'ait été son passage, il a laissé des tracès profondes qui seront pour ses successeurs une ligne de conduite et un véritable enseignement.

L'honorable M. Jourdain-Défontaine a été le digne continuateur de l'œuvre, si bien inaugurée par son prédécesseur, et les justiciables non moins que les membres de ce Tribunal, n'oublieront de longtemps avec quel esprit de modération et de sagesse, avec quelle aménité et surtout avec quel amour de l'apaisement et de la conciliation, il a su s'acquitter de sa haute et difficile mission.

Les propositions qu'il vient de développer devant nous et qui ont pour objet de faciliter le rapprochement des parties, sont du plus haut intérêt pour ce Tribunal.

Elles témoignent, en outre, de sa sollicitude et de sa bienveillance, que nous serons heureux de voir se continuer au delà de ses fonctions et dont nous lui exprimons notre reconnaissance.

Pourquoi faut-il que nous soyons aujourd'hui privés d'un concours aussi précieux et aussi sympathique ?... Pourquoi faut-il qu'en même temps que lui, s'éloigne momentanément du moins, celui que la voix publique l'estime et la sympathie de tous désignaient d'avance comme son successeur naturel. Il n'est même point douteux que le mérite si apprécié de notre honorable collègue, M. Gaspard Desurmont, n'eut dans les circonstances où nous nous trouvions, forcé en quelque sorte, la main à la loi que je viens de rappeler, si nos démarches instantes et réitérées avaient pu triompher d'une résistance que plus que tout autre, j'ai le droit de regretter.

M. Joseph Danset appartient aussi à la première époque de ce Tribunal, et malgré l'éloiguement, il n'a jamais cessé d'être pour nous tous, le modèle de l'exactitude et du zèle. Nos regrets de le voir s'éloigner de notre Tribunal qu'il affectionnait beaucoup, sont unaniment sentis.

Les électeurs de la circonscription ont été appelés à combler ces vides, et ils l'ont fait, hâtons nous de le dire, de la façon la plus rassurante pour l'avenir de ce Tribunal.

M. Leroux-Bériot qui avait déjà rempli un premier mandat, revient prendre dans nos rangs la place qu'il y occupait si bien et le seul regret que puisse émettre ici celui qui vous parle, c'est que sa modestie l'ait empêché d'accepter la candidature à la présidence, pour laquelle semblait le désigner son titre d'ancien juge, son expérience déjà acquise et la considération justifiée à tant de titres dont il est l'objet de la part de ses concitoyens.

MM. Désiré Leurent et Adelphie Duquennoy, juges-suppléants, ont été appelés par les électeurs à remplir les fonctions de juges. Le zèle et l'intelligence qu'ils n'ont cessé de montrer dans l'exercice de leur premier mandat, assurent à ce Tribunal, la continuation d'un concours aussi dévoué qu'éclairé.

M. Eugène Jourdain, dont les travaux et les lumières sont déjà si hautement appréciés à notre Chambre de Commerce, et Monsieur Lesaffre-Lemaître, qui vient représenter très-dignement, comme le faisait l'honorable M. Danset, la partie *extra muros* de la circonscription de Tourcoing, remplacent MM. Leurent et Duquennoy, dans leurs fonctions de juges-suppléants.

MM. François Mazurel et Paul Desurmont, n'ont point été soumis à la réélection ; qu'il me soit permis cependant de citer leurs noms ; car ils viennent compléter de la façon la plus heureuse, la nomenclature des membres de ce Tribunal.

La mission qui m'incombe aujourd'hui est, je le sais, au-dessus de mes forces et de mes moyens, et mon premier sentiment est celui de l'appréhension en présence de l'autorité et de la gravité des fonctions, qui me sont dévolues. Si quelque chose me fait prendre confiance, c'est la sympathie que vous avez bien voulu me témoigner, c'est l'union qui a toujours régné parmi les membres de ce Tribunal, c'est l'assurance de la voir se continuer pour le bien de tous, et pour l'heureux accomplissement de notre mandat.

Vous avez voulu, Messieurs, que conformément à ce qui a lieu dans les villes voisines, l'installation de ce Tribunal fut revêtue d'une certaine solennité et vous avez appelé à y assister ceux qui représentent les plus hauts intérêts de la circonscription.

Qu'il me soit permis de les remercier en votre nom, d'avoir répondu à votre appel. Beaucoup parmi eux ont pris une part active à la fondation de ce Tribunal et leur présence est une preuve de plus de l'intérêt qu'ils portent à une œuvre qui est en partie la leur.

Mais pour les représentants directs de l'Industrie et du Commerce, un motif plus ancien et plus puissant a dû les amener ici ; ne sont ils pas les représentants de l'Echange et entre l'Echange et la Justice, l'alliance est vieille comme le monde.

Peut être ne trouverez pas tout à fait hors de propos que je vous entretienne, en quelques mots rapides, du rôle immense rempli dans l'Humanité par l'Echange et par la Justice.

« L'Echange, a dit un auteur très-distingué, » auquel ses concitoyens viennent de rendre » il y a peu de jours, un honneur mérité, » c'est la société; il est impossible, ajoute-t-il, » de concevoir la société sans échange, ni » l'échange sans société. »

Ajoutons qu'on ne saurait davantage concevoir l'échange sans l'équité.

Dieu avait prédestiné l'homme à l'état social et comme instrument de sa volonté, il a employé l'échange

Voyons comment a opéré cet instrument merveilleux.

Et d'abord qu'est-ce que l'échange ?

L'échange, c'est le commerce et l'industrie réunis, ou plutôt c'est l'ensemble des faits et des rapports économiques qui dérivent du travail de l'homme.

On s'accorde généralement à penser que la communauté fut la première forme des sociétés humaines; mais même dans ces associations primitives, l'échange direct dut exister, et du reste l'association des efforts aboutissant au partage des fruits n'est elle-même qu'une forme particulière de l'échange.

Les avantages qu'offre la division du travail, avantages qui ont été si bien définis par le père de l'économie politique, le célèbre auteur anglais, Adam Smith, avantages que vous connaissez mieux encore, Messieurs, par l'application journalière que vous en faites, amenèrent la séparation des occupations et la création des professions et des métiers.

Sous l'empire de cette organisation nouvelle, le développement de l'industrie humaine prit un rapide essor; les produits devinrent de plus en plus abondants et les échanges qui s'ensuivirent d'abord entre familles, puis entre tribus, rapprochèrent enfin les nations.

Le littoral de la Mer Méditerranée fut le premier grand théâtre des échanges internationaux. Quand plus tard vint la découverte de la boussole, le vol de l'échange à travers le globe ne connut plus de limites.

Les fleuves et les rivières, ces chemins qui marchent, suivant l'expression de Pascal, firent pénétrer les échanges lointains dans l'intérieur des continents. Puis vinrent les routes, les canaux, puis ces voies rapides qui semblent vouloir supprimer le temps et l'espace.

Simple troc à l'origine des temps, l'échange se décomposa à l'aide de la monnaie, en ventes et en achats; plus tard les diverses formes et institutions de crédit, accrurent encore sa puissance et firent disparaître une grande partie des difficultés que peut présenter le réglement des transactions lointaines.

Les plus grandes inventions du génie humain, ses efforts les plus énergiques et les plus intelligents ont eu pour but d'ouvrir à l'échange une carrière de plus en plus vaste.

Si l'homme a revêtu son cœur d'un triple airain, comme dit Horace, pour lancer sur les flots en courroux un frêle esquif, n'était-ce pas pour en faire un des instruments, les plus puissants et les plus usités de l'échange.

Mais à quel degré de lyrisme, monterait aujourd'hui l'étonnement du poëte latin, s'il pouvait voir toutes les nouvelles témérités de l'homme. Ce n'était point assez d'avoir appelé à son aide le souffle des tempêtes et la force mugissante des torrents; il s'attaque à la foudre elle-même, et la dompte, la fait écrire sous sa dictée, et lui fait transmettre instantanément ses ordres sur tous les points du globe. Le sculpteur antique se contentait d'implorer les Dieux pour animer la statue sortie de ses mains. L'homme de l'échange va lui-même dans les profondeurs de la terre retirer ce qu'on pourrait appeler l'âme du mouvement, pour donner la vie à des géants de métal, dont il fait à sa guise des artisans infatigables ou des courriers rapides.

Pourquoi l'homme a-t-il eu toutes ces audaces ? Au profit de quelle puissance a-t-il dompté toutes ces forces, les plus terrifiantes de la nature ?.., Au profit de l'échange.

Mais pourrai-je jamais établir ici tous les bienfaits et tous les progrès réalisés par l'échange ? Une semblable énumération ne saurait entrer dans le cadre de ce discours et serait d'ailleurs inutile; car ce qu'il importe le plus de faire remarquer, c'est que l'échange n'eut point enfanté tous ces prodiges, ni réalisé toutes ces conquêtes, si dans sa marche à travers les siècles, il n'avait eu pour compagne la Justice.

La Justice est nécessaire à la fécondité de l'échange.

L'homme, il faut bien le dire, dans ses rapports économiques, n'est mû que par l'intérêt personnel. En travaillant pour les autres, il n'a en vue que sa propre satisfaction. et s'il voyait s'amoindrir ou disparaître l'espoir d'obtenir la légitime compensation de ses efforts, le mobile de son activité s'affaiblirait d'autant, et le progrès de l'échange dans l'humanité subirait un temps d'arrêt. N'est-ce point ce qui arrive chaque fois qu'à travers le monde, sur les individus ou sur les sociétés, vient à retentir la maxime funeste dont l'écho résonne encore douloureusement à nos oreilles « la Force prime le Droit. »

Du reste, Messieurs, l'échange sans la justice, ce n'est même plus l'échange, c'est quelque chose que je ne veux pas nommer ici, qui est le ravage des moissons de l'échange, la stérilisation et la négation même de son principe.

« Les lois, a dit Montesquieu, sont les rap- » ports nécessaires qui dérivent de la nature » des choses. »

A ce titre, l'équité est une loi de l'échange et serait-ce être trop téméraire que d'émettre ici, la pensée que c'est peut être sous cette forme que l'idée du droit s'est d'abord révélée à l'humanité naissante ?

En effet, Messieurs, l'échange n'est-il pas toujours précédé d'un certain débat ? C'est une tendance générale et manifeste d'attribuer toujours aux produits ou aux services que l'on offre plus de valeur qu'à ceux que l'on convoite, et, ce n'est que quand, par des concessions réciproques et par le sacrifice de l'exagération de l'opinion préconçue sur leurs offres, les parties contractantes sont arrivées à se dire « nos produits ou nos services se valent » que l'échange est consommé.

Mais cette recherche, Messieurs, cette pesée de l'équivalence, si je puis m'exprimer ainsi, qui a du être contemporaine des premiers échanges des hommes entre eux, ne peut on pas la considérer à juste titre, comme l'un des premiers efforts de l'intelligence humaine vers le Droit ?..

Quoiqu'il en soit, les hommes ne tardèrent pas à reconnaître la nécessité de la justice dans l'échange. Aussi les législations commerciales remontent-elles a une très-haute antiquité.

Le prophète Ezéchiel, cite, avec éloges celles qui étaient en vigueur dans l'ancienne Tyr, et pour en venir de suite à une cité de notre pays avec laquelle la nôtre a d'importantes relations, la ville de Marseille, avait déjà, du temps de Cicéron, ses institutions commerciales que l'illustre orateur romain déclarait plus facile d'admirer que d'émiter.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable encore que l'ancienneté, dans la législation commerciale, c'est l'uniformité de ses principes, c'est leur indépendance des variations qu'amènent les siècles ou les révolutions.

« La législation commerciale, dit un auteur » souvent cité devant ce tribunal, n'a jamais » éprouvé la versatilité des autres législations. » Telle encore après plus de trente siècles » qu'on la vit aux premiers moments où les » négociations du commerce ont commencé, » elle est demeurée immuable au milieu du » bouleversement de toutes les sociétés.

» Après la découverte d'un nouveau monde, » au milieu du perfectionnement presque mi- » raculeux de l'industrie humaine, les opéra- » tions commerciales sont encore réglées par » les principes et les institutions que les » Phocéens apportaient à Marseille, il y a trois » mille ans. »

« Les lois civiles, ajoute le même auteur, » n'agissent que sur le peuple à qui elles sont » données; elles se ressentent nécessairement » de l'influence de ses mœurs, de son orga- » nisation, de son climat; les lois du com- » merce intéressent l'univers entier dans » lequel les commerçants forment, pour ainsi » dire, une même famille. »

Cette fixité relative dans la législation, on la remarque aussi dans la forme des tribunaux de commerce. Alors que celle des autres tribunaux et le choix des juges dans une classe ou dans une autre, soulevait les plus vifs et les plus sanglants débats, le commerce a presque *constamment conservé* ses juges spéciaux. Vous savez avec quelle constance et quelle énergie vos prédécesseurs dans l'échange luttèrent contre les Parlements français pour sauvegarder leurs priviléges et particulièrement le droit de régler dans la famille commerciale les contestations nées du commerce.

La suite.

Ephémérides Roubaisiennes

25 Mai 1809. — La ville fait l'acquisition, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 370 fr. 40 c., d'un terrain appartenant à l'hospice et situé à droite du chemin du Fresnoy, et y établit le cimetière sur un hectare 40 ares de superficie (13,986 mètres), jugée nécessaire pour une population que les prévisions ne supposaient pas devoir aller au delà de 12,000 âmes !

TH. LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

24-25 Mai 1793. — Siége de Tourcoing.

La bataille de 1794, dont nous avons relaté les principaux épisodes dans l'éphéméride du 18 mai, si, elle eut une grande influence sur les affaires nationales, n'est pas très-importante au point de vue local proprement dit ; il y eut lutte de quelques heures dans nos rues, mais le centre de l'action, fut plutôt à Mouveaux, Roubaix et Croix. Tandis que le siége de 1793 qui fait l'objet de notre éphéméride d'aujourd'hui, fut un long combat de quatorze heures durant, pied à pied dans nos rues, dans nos maisons, entre les Hollandais qui s'étaient emparés de Tourcoing et les Français qui voulaient le reprendre.

La Première Coalition refoulée en Allemagne, après son infructueux siége de Lille, Jemmapes, et la prise de Trêves et Coblentz, avait repris la campagne. L'armée française épuisée par la première lutte et des défections, s'était retirée sous Lille, à l'approche de l'ennemi, et les Coalisés recommencaient déjà à pousser des pointes sur notre territoire.

Tourcoing, ville ouverte et sans défense, ne tarde pas à devenir leur proie; les Hollandais y pénétrent avec 400 fantassins et 30 cavaliers, le 23 mai.

Il y avait cependant dans notre ville à ce moment, quelques soldats, une compagnie des Hussards de St-Georges, commandés par Alexandre Dumas, qui devint général et père du romancier célèbre, puis une milice locale appelée les *Bonnets Rouges*, formée lors du siége de Lille, avec d'anciens militaires et d'autres; elle avait à sa tête le citoyen Wattel Florin, qui fut, dans la suite, maire de Tourcoing, et mourut noyé dans la Lys en 1828. Mais à l'arrivée des Hollandais, ces deux compagnies s'étaient retirées vers le camp français établi à la Madeleine, croyant avoir affaire à des forces ennemies beaucoup plus considérables.

Le lendemain de l'arrivée des Hollandais, les Français prévenus par les deux compagnies en retraite, investirent Tourcoing; il était quatre heures du matin, l'armée Française d'attaque était composée d'environ 4,000 hommes.

Notre ville présentait alors un aspect bizarre, inaccoutumé ; spectacle qui, heureusement, ne se voit qu'une fois, d'une ville ouverte que l'ennemi a prise et barricade. Malgré les instances de la Municipalité, démontrant aux Hollandais que la défense était impossible, vu l'infériorité de la position devant des forces dix fois supérieures aux leurs, Tourcoing fut mis en état de siége. Des tranchées profondes sont creusées en travers des rues pour les couper et on les ferme de toutes parts par des remblais de terre. Des barricades de caissons renversés, sont élevées aux trois entrées de la ville, aux barrières des rues de Gand, de Lille et de Tournay. Deux de ces trois retranchements sont flanqués d'une pièce de canon, les deux seules que possédassent les Hollandais en pénétrant dans Tourcoing.

On sait que nos soldats de 92 n'étaient armés convenablement que de leur courage ; de sorte que la prise d'une ville assez bien érigée en forteresse, demandait quelques difficultés. Les assauts des assiégeants se multiplièrent, mais l'énergie et le sang-froid des assiégés aussi. Nos troupes avaient beau tomber avec vigueur sur les retranchements à la baïonnette elles étaient repoussées de même — rien n'est plus difficile que ces guerres de barricades — et quatorze heures déjà s'étaient écoulées sans amener aucun résultat.

Pendant toute cette lutte, les Tourquennois s'étaient rassemblés, anxieux, dans diverses maisons, faisant des vœux pour le succès de leurs compatriotes. Mais comme ce succès tardait et menaçait même d'être trop longtemps différé, quelques-uns se détachèrent et par des chemins d'eux seuls connus, vinrent trouver les Français et leur proposèrent d'entrer dans la place par les jardins de derrière des maisons.

Cette manœuvre adroitement exécutée sur le champ, fut le triomphe de nos armes. Vers six heures du soir, les Français occupaient les maisons des rues de Lille, de Gand et de Tournai, faisant feu des fenêtres sur l'ennemi qui, pris de cette manière en queue et en flanc, abandonna la résistance devenue impossible, et se replia sur la Grand'Place.

Là, les Hollandais sont rangés en bataille, et le balcon de la Mairie qui devait servir cinquante cinq ans plus tard à proclamer la seconde République, servit, cette fois, à haranguer des soldats étrangers, mais la harangue faite par le commandant, concluait piteusement à la reddition Cependant les Hollandais, échauffés et exaspérés par le long combat, n'étaient pas disposés à se rendre.

A l'instant une résolution suprême fut prise par les trente cavaliers préférant mourir qu'être faits prisonniers, ils s'élancèrent au grand galop par la rue de Tournay, entraînant avec eux quelques fantassins qui s'étaient jetés en croupe ou suspendus à la queue des chevaux.

Les Français entrés en ville s'étaient massés aux trois issues. Ils avaient posté la pièce de canon abandonnée par les Hollandais à la barrière de la rue de Tournai, à l'Abreuvoir. (Cet abreuvoir qui n'existe plus aujourd'hui tenait l'emplacement qu'occupe l'écartement de maison qui forme le commencement de la rue d'Havré.. Dans cette position, les trente cavaliers qui étaient partis ventre à terre de la Place, allaient être infailliblement mitraillés au passage, mais Bacchus les sauva ! L'artilleur qui servait cette pièce était ivre... de gloire peut-être, mais de vin, sans doute; sa main tremblante ne fonctionne pas assez droit pour communiquer à la lumière du canon, le feu de sa mèche allumée. Que faire?... Une vieille femme, présente à cette épisode, une chauffrette en main l'offre ; le canonnier s'en empare et la verse sur la pièce, mais les cavaliers étaient arrivés; et, en même temps que la chaufferette, le canon inutile, l'artilleur ivre et la femme patriote mordaient la poussière.

Ce trait fut l'épilogue de la journée du 24. qui fut de bonne guerre, mais le lendemain 25, la Révolution dont nos soldats étaient alors l'expression brutale, montra ses exigences avides et sanglantes.

Pour motiver le pillage et les orgies dont ils voulaient jouir, les soldats républicains, affectant de ne pas reconnaître qu'ils devaient leur entrée dans la place aux Tourquennois eux-mêmes prétendirent l'injure et la menace à la bouche, que les Hollandais avaient laissé des partisans, dans tous les habitants de la ville. M Alexandre Roussel, est principalement signalé comme tel ; l'exaltation s'empare des soldats; ils se précipitent sur la Grand'Place, où se trouvait la maison de ce notable. ils ne parlent de rien moins que de la piller et de fusiller son propriétaire. Actions mémorables qu'on comprendra de la part de nos troupiers révolutionnaires, quand on saura que M. Alexandre Roussel était négociant en vins et passait pour aristocrate.

Grâce au sang-froid et au dévouement de M. P.-F. Wattinne, officier municipal, qui, ceint de son écharpe, s'oppose à l'irruption des soldats violateurs, la maison fut un instant évacuée. Mais rien ne pouvait arrêter l'ivrognerie et la cupidité de ces hommes. « Il y a des Hollandais cachés dans les caves ! » s'écrièrent ceux des soldats qui avaient aperçus les tonneaux. C'était le feu aux poudres ! l'attaque recommence immédiatement; les portes volent en éclats sous les coups de crosses de fusils, les soldats se répandent dans l'intérieur, du haut en bas. Les futailles, objets de leurs convoitises, sont foncés, le vin répandu et bu, les matelas éventrés, les meubles brisés; enfin, le carnage est général. Ni leurs officiers, ni plusieurs notables, MM. Tiberghien, Delobel, Fiévet et Glorieux, cités par M. Roussel-Defontaine dans l'*Histoire de Tourcoing*, ne peuvent parvenir à apaiser leur rage stupide. Le sac de l'intérieur terminé, ils s'acharnèrent après la façade sur laquelle, rangés en peloton sur la Grand'Place, ils tirèrent plus de cinq cents coups de fusils.

Après cet exploit indigne, les soldats révolutionnaires, non satisfaits, voulurent en exécuter plusieurs autres dans les mêmes conditions. On peut juger dans quelle situation perplexe étaient placés les malheureux Tourquennois; il fallut se justifier des accusations ridicules d'avoir favorisé les Hollandais, alors que la présence même des Français était une preuve contraire. Pour éviter de nouveaux désastres, on rédigea un factum dans lequel il fut démontré que trente individus de Mouscron, partis et venus avec les Hollandais, avaient été confondus avec les Tourquennois. Enfin, les Français évacuèrent la ville après y avoir commis plus de déprédations que les ennemis eux-mêmes.

Telles furent les pénibles péripéties de la journée du 25. Tourcoing entrait alors dans une bien funeste époque pour sa tranquillité. Un mois après, les Hollandais reparaissaient dans notre ville, dont un grand nombre d'habitants émigrèrent pour éviter les représailles.

G. B.

— Le nouveau prix de 5.000 francs, fondé par Mme Convent pour l'élève le plus méritant de la section d'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts, a été décerné cette année pour la première fois.

M. Lemaire, originaire d'Anzin, ancien élève à l'Académie de Valenciennes, a obtenu le premier prix *ex-æquo* avec M. Naudin.

— Nous avons annoncé, il y a quelques semaines, que 80 ingénieurs et savants anglais se proposaient de venir dans le Nord, dans le but de visiter nos grands établissements houillers du Nord et du Pas-de-Calais.

Nous apprenons que ces ingénieurs arriveront à Douai le mardi 4 juin à 3 heures et demie de l'après-midi. Une conférence, à laquelle concourront nos ingénieurs français, aura lieu le même soir à 7 heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. A neuf heures, un punch sera offert aux savants étrangers par les représentanes des diverses compagnies composant le bassin houiller du Nord.

Le lendemain et pendant trois jours, des excursions seront faites dans les principaux centres du bassin. La compagnie des mines d'Anzin offrira un déjeuner à ses visiteurs le 6 juin.

Douai restera le quartier général des excursionnistes. Mais aucune fête, aucune réception officielle ne paraît devoir avoir lieu dans cette ville.

— Lundi a eu lieu, à la sous-préfecture de Douai, sous la présidence de M. Déron, sous-préfet de l'arrondissement de Douai, la réunion de la commission d'enquête appelée à donner son avis sur l'établissement des passages à niveau, ponts, ponceaux, buses et aqueducs du chemin de fer de Douai à Tournai, pour la section d'Auby à Orchies.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 24 mai. — Jules Mahieu, rue de l'Epeule, 262. — Jeanne Kerkhove, rue de Lille, cour Frère, 3. — Eugénie Deraeche, rue de Wasquehal, 36. — Aurélie Choquet, rue du Coq Français, 42. — Joseph Damez, rue Neuve, 11. — Auguste Catoire, rue N° 7, au Pile, cour Desbonnet, 2. — Adolphe Quivrin, rue de la Paix, 36.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 mai. — Maria Delfosse, 5 ans, rue de l'Hommelet, 14. — Emma Laureys 11 mois, rue de la Lys, 25. — Charles Boutins, 1 mois, rue St-Jean, 161. — Carlos Dieu, 19 ans, Hôtel-Dieu. — Catherine Franchomme, 39 ans, ménagère, rue St Georges. — Gustave Couque, 29 ans, rue Bernard, 22, cour Cornille, 4.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUBRULE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Augustine-Joseph HENNECART, veuve de M. Jean-Baptiste-Paulus DUBRULE, décédée à Lille, le 23 mai 1878, à l'âge de 82 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **Vigiles** qui seront chantées le samedi 25 courant, à 4 heures du soir, et aux **convoi et service de première Classe**, qui auront lieu le lundi 27 courant, à 10 heures du matin, en l'église de Saint-Christophe, à Tourcoing. — L'assemblée chez M. Paul Dubrule, son fils, rue de Guisnes, Tourcoing.

Les amis et connaissances de la famille CALONNE-FRANCHOMME qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Catherine-Josephine FRANCHOMME, décédée à Roubaix, le 24 mai 1878, à l'âge de 39 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi** et **service solennels**, qui auront lieu le lundi 27 courant, à 9 heures, en l'église Saint Martin, à Roubaix. — Les **Vigiles** seront chantées le Dimanche 26, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Georges n° 29.

Les amis et connaissances de la famille MARSY-FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Maurice-Emile-Jules MARSY, décédé à Roubaix, le 24 mai 1878, à l'âge de un an et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **Convoi et Salut d'Ange solennels**, qui auront lieu le dimanche 26 courant, à 3 heures 3/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 17.

Les amis et connaissances de la famille DE BORGRAVE-VERWÉE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Françoise-Mélanie VERWÉE, décédée à Roubaix, le 23 mai 1877, à l'âge de 77 ans et deux mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **Convoi et service solennels** qui auront lieu le lundi 27 courant, à 8 heures 3/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Notre-Dame, 3.

Les amis et connaissances de la famille BLAUWART-POQUET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Victor BLAUWART, fileur, décédé à Roubaix, le 25 mai 1878, dans sa 19e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **Convoi et Salut solennels** qui auront lieu le dimanche 26 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 145, cour Tiberghien.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 27 mai 1878, à 9 heures trois quarts, pour le repos des âmes de Monsieur Jean-Baptiste DUPONCHELLE, décédé à Roubaix, le 29 avril 1877, dans sa 82e année; et de Dame Caroline PHILIPPART son épouse décédée à Roubaix, le 27 décembre 1870, à l'âge de 75 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera sera célébré en l'église de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 27 mai 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis DÉRUMAUX, époux de dame Alphonsine DUMORTIER, décédé à Roubaix, le 13 avril 1877, à l'âge de 38 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Changement de Domicile

FORGE, DENTISTE

Actuellement, rue Nationale, 83, Lille,

A partir du 30 Mai

RUE NATIONALE, 196

près l'église du Sacré-Cœur

(Prendre à la gare le car A ou le car I, avec ce dernier car, s'arrêter en face de l'église.) 16064

Belgique

— Hier après-midi vers 6 heures, une trombe assez violente a passé sur Anvers et les environs. A la campagne plusieurs arbres ont été brisés et déracinés. Nous n'avons pas appris que des malheurs aient été occasionnés. Sur l'Escaut, un matelot a eu la jambe fracturée par la chûte d'un tonneau enlevé par le vent,

Jeu de billard anglais, dimanche prochain 26 mai, chez M. Catel, cabaretier, rue de Lannoy, 194.

4 prix d'une valeur de 250 fr.

La mise sera de 0,50 centimes.

ADRESSES
INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Constructions Industrielles et Installations

HENRY NEWNHAM, Ingénieur-Architecte. — Office spécial pour l'obtention de brevets d'invention et patentes, 69, rue d'Inkermann, Roubaix. 15934

A. CARRETTE-DUBURCQ, entrepreneur de pavages, rue d'Italie, (derrière la gare du nord), Roubaix. 15883

Imprimerie, Librairie, Lithographie

Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Epicerie

Au bon café du zouave, **spécialité de cafés brûlés, DELERUE fils, rue Magenta, 15 et 17, Roubaix.** 1410

BARREZ-LEULIETTE, rue du Vieil-Abreuvoir, 31. Piano Stemwey de New-York. — Location et abonnement de musique à l'année.

Fournier-Delfortrie. ARTICLES DU JAPON pr fêtes et cadeaux, Grande-Rue, 56, Roubaix. 15813

Brevets d'invention

V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14594

Logogriphe

Huit lettres composent mon nom,
Et j'en puis former plus de mille.
Les détaillerai-je ici ? non,
Cela ne serait point facile.
Contente-toi, mon cher lecteur,
D'y trouver celui de ton maître,
De ton égal, de ton inférieur,
De celui qui te donna l'être.
Si cependant tu veux le tien,
Celui de ton *Eleonore*,
Et de ton chat et de ton chien,
Tu les y trouveras encore.

Le mot de l'Enigme d'hier est : *Charlatan.*

NOUVELLES DU MATIN

Berlin, 24 mai.

Le Reichstag a repoussé par 237 voix contre 57 le premier article du projet de loi contre les excès de la démocratie. Le président, au nom de la chancellerie, déclare que le gouvernement n'insiste pas pour la discussion des autres articles.

M. de Moltke faisant allusion à la Commune de Paris, a parlé en faveur du projet : il a dit que quoique l'Etat soit assez fort pour combattre par les armes, les excès de la démocratie, il ne peut cependant ainsi écarter le péril que momentanément, tandis que des moyens légaux, plus lents, peuvent guérir le mal.

Saint-Pétersbourg, 24 mai.

L'*Agence russe* dit que tout, jusqu'à présent, semble promettre la réunion du congrès.

Londres, 24 mai.

Un conseil de cabinet a été tenu aujourd'hui.

Malte, 24 mai.

Les transports *Goa* et *le Duc-Atholl*, ayant à bord un régiment d'infanterie, sont arrivés aujourd'hui venant de Bombay.